



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**QUINZIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE  
PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/15)**

(Nairobi, Kenya, 26 – 30 septembre 2005)

**Agenda Item 4: Questions de navigation aérienne et à la sûreté de l'aviation (AVSEC)  
4.5 Météorologie Aéronautique**

**FORMATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL DE LA METEOROLOGIE  
AERONAUTIQUE**

(Présentée par l'ASECNA)

**SOMMAIRE**

Cette note s'appuie sur les dispositions du Doc. OMM n°258 et le mandat du Sous groupe MET AFI pour faire des suggestions sur la mise en œuvre et le suivi des qualifications du personnel de la météorologie aéronautique en zone AFI

**1. Introduction**

1.1 La réunion MET SG/7 AFI a convenu au point 10 de son ordre du jour de la décision d'inclure dans son programme de travail, la formation et la qualification du personnel de la météorologie aéronautique (décision 7/13). Cette tâche a été inscrite avec la priorité A dans le programme de travail du Sous groupe.

1.2 Le supplément OMM n°258 définit les qualifications/compétences opérationnelles minimales requises que doit avoir un météorologiste avant d'être autorisé à exercer dans un centre de météorologie aéronautique et fournir les services météorologiques requis à la navigation aérienne selon les normes et recommandations OACI/OMM.

1.3 Cette note de travail rappelle les dispositions du Supplément n°1 du Doc. OMM n°258 en matière de qualifications du personnel météorologique aéronautique et souligne l'avance prise par l'ASECNA dans ce domaine.

**2. Discussions**

2.1 Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions contenues dans le supplément OMM n°258 et dans le cadre du mandat du Sous groupe :

2.1.1 les dispositions du supplément OMM n°258 stipule que tout prévisionniste aéronautique ou tout observateur météorologique aéronautique doit effectuer un stage pratique au poste de travail, sous la supervision d'un agent professionnellement qualifié, pendant un temps

approprié, en vue d'acquérir les habilités et compétences opérationnelles suffisantes ainsi que les connaissances spécifiques au poste de travail avant d'être autorisé à exercer seul à ce poste. La mise en œuvre de ces qualifications doit s'appuyer sur une grille d'échelle d'évaluation approuvée et des critères d'évaluation homologués connus.

2.1.2 le suivi de la qualification et les besoins de maintien de la qualification imposent la mise en œuvre d'un Brevet du Météorologiste aéronautique

2.2. l'ASECNA pratique déjà la qualification et le maintien de qualification du personnel météorologique travaillant dans ses centres d'exploitation depuis 2002.

### **3. Conclusion**

3.1 Mettre en place un groupe d'experts chargé de définir une feuille de route relative à la qualification du personnel de la météorologie aéronautique

3.2 L'ASECNA pratique et fait un suivi de la qualification de son personnel météorologique depuis 2002

### **4. Suite à donner:**

4.1 La réunion est invitée à :

- prendre connaissance des informations contenues dans la présente note;
- mettre en place un groupe d'experts chargé de définir une feuille de route relative à la qualification du personnel de la météorologie aéronautique
- recommander les actions nécessaires visant à la mise en œuvre des dispositions du supplément OMM n°258

— FIN —